

Beaucoup d'édiles, conscients des risques pesant sur la santé de leurs administrés, ont soutenu notre démarche. D'autres, trop nombreux, n'ont pas jugé utile de répondre à notre sollicitation. Alors que cette problématique devrait être au cœur de leurs préoccupations, ils oublient un peu vite qu'elle relève de leurs missions et obligations en terme de prévention de santé publique. Ils pensent ou feignent de penser que l'instauration d'un arrêté ministériel nuirait à la pérennité de l'aéroport et générerait des difficultés pour les compagnies aériennes.

Des arrêtés de ce type existent déjà sur tous les grands aéroports en France et cela ne nuit aucunement à leur dévelop-

pement.

Qui peut raisonnablement croire que de demander à une compagnie aérienne de faire atterrir son avion à 23h30 plutôt qu'à 1h30 puisse mettre à mal son modèle économique ? Les partisans d'une vision manichéenne du dossier se trompent lourdement. Non, « être pour l'arrêté ministériel » ce n'est pas « être contre l'aéroport », c'est juste « être pour une amélioration des conditions de vie des citoyens et une préservation de leur santé physique et mentale ».

Aujourd'hui, alors que la campagne électorale des municipales bat son plein, l'UFNASE a souhaité adresser cette lettre ouverte à tous les candidats afin de leur demander de s'engager à ses

côtés et de prendre position pour des nuits sans avions, pour un réel couvre-feu interdisant tout mouvement aérien entre 23h30 et 6h00 du matin.

Voilà une résolution supplémentaire à faire figurer dans leur programme. Un projet qui demandera peu d'investissements financiers, juste quelques convictions et un peu de courage. Il est important que le « citoyen-électeur » sache, avant de mettre son bulletin dans l'urne, quels sont ceux prêts à défendre son « bien vivre » et quels sont ceux qui ne le sont pas. Il y va de sa santé, il y va de notre santé à tous !

Sources : Organisation Mondiale de la Santé / Santé Publique France / Sciences pour tous Université Lyon 1 / Vie Publique.fr

Lettre ouverte aux candidates et candidats aux élections municipales de 2026 Pour l'instauration d'un couvre-feu strict à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim entre 23h30 et 6h00

Mesdames, Messieurs les candidates et candidats,

En 1996, les habitants de nos communes, avec le soutien des élus avaient obtenu l'abandon du projet DHL d'implanter une plate-forme de fret nocturne à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Un protocole d'accord a alors été conclu en 1998 et réactualisé en 2019, interdisant tous les vols commerciaux entre 24h00 et 6h00. Longtemps respecté, il est régulièrement transgressé depuis une dizaine d'années, avec un nombre de vols nocturnes en progression exponentielle.

Les effets délétères du bruit nocturne sont pourtant connus et bien documentés (OMS, ADEME, Conseil National du Bruit,...)

Les maires jouent un rôle essentiel en matière de santé publique. Il leur appartient de porter une attention toute particulière à la prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé de leurs administrés. En tant qu'élu, vous serez peut-être appelé à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Strasbourg et à vous positionner pour préserver les intérêts de vos concitoyens.

L'UFNASE, qui œuvre depuis 30 ans pour la santé et la qualité de vie des citoyens, riverains de l'aéroport, sollicite aujourd'hui votre soutien pour l'instauration d'un couvre-feu strict pour les vols commerciaux entre 23h30 et 6h00 sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Vous souhaitant plein succès à l'élection, nous restons à votre disposition et nous vous remercions de nous confirmer votre engagement pour la santé et le bien-être de vos concitoyens, en nous retournant le talon ci-dessous.

La listereprésentée par.....

- considère qu'il est possible de concilier le développement économique de l'aéroport avec le respect de l'environnement et la santé des riverains
- et s'engage à défendre l'instauration d'un couvre-feu strict des vols commerciaux entre 23h30 et 6h00 à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

A..... le..... Signature :

Votre réponse pourra faire l'objet d'une publication auprès de nos adhérents, sur notre site ou sur les réseaux sociaux.

Le Président de l'UFNASE a rencontré le Président-Directeur de l'aéroport

Francis Rohmer, Président de l'UFNASE, a rencontré le Président-Directeur de l'aéroport M. Gilles Tellier et la Directrice du développement territorial et de l'attractivité en charge des aspects environnementaux, Mme Valentina Apperce, le 6 février 2026.

La rencontre a été très cordiale et le Directeur de l'aéroport a été d'une totale transparence sur l'activité et les projets de développement de l'aéroport.

Avec 1,3 Million de passagers transportés en 2025, l'aéroport a augmenté son activité de 6% par rapport à 2024 et retrouve son volume de 2019. L'objectif de M. Tellier est de parvenir à 1,8 Million de passagers en 2030. Cela correspondrait au seuil de rentabilité de l'aéroport.

Francis a rappelé à ses interlocuteurs que l'UFNASE était favorable au développement des activités de l'aéroport à condition que cela se fasse en journée et ne nuise pas à la santé des riverains et des populations survolées par les avions. L'UFNASE est totalement opposée aux vols nocturnes et demande un couvre-feu sur la période 23h30 à 6h00.

La nouvelle commission de suivi devrait pouvoir se réunir à ce sujet au courant du mois de juin.

Par ailleurs, l'aéroport souhaite développer de nouvelles activités sur les 44ha de foncier disponible sur la plate-forme.

Les nouveaux bâtiments de stockage de médicaments seront mis en service dans les prochains mois par la Société CVA, filiale de Bolloré Logistics. Ces bâtiments serviront au stockage de médicaments pour les laboratoires installés dans la Région. Ils ont notamment été conçus pour le stockage de médicaments en prévision d'une nouvelle pandémie. Leur exploitation se fera pour l'essentiel par transport routier et cela ne générera pas de vols de nuit supplémentaires en transports sanitaires.

A noter aussi qu'un appel d'offres a été lancé pour l'attribution du terrain de 4ha de l'ancien Service Essence des Armées préalablement dépollué, situé le long de la route d'accès à l'aéroport entre la station Météo et les bâtiments utilisés par la Sécurité Civile.

Rencontre avec Pierre Monzani, président de l'ACNUSA, à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, le vendredi 24 octobre 2025 à l'invitation du sénateur du Bas-Rhin Jacques Fernique. Compte-rendu de la réunion rédigé par l'ACNUSA

Le président de l'ACNUSA a ainsi pu aborder les enjeux environnementaux et économiques de l'aéroport en présence de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin, Maxime Ahrweiller Adouso, du directeur de la DSAC Nord-Est, Emmanuel Jacquemin, du directeur de la plateforme, Gilles Tellier, de l'association de riverains UFNASE, représentée par Francis Rohmer, membre associé du collège de l'ACNUSA, et Guy Hornecker, et du sénateur Jacques Fernique.

L'ACNUSA n'exerce plus ses compétences spécifiques à l'égard de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim depuis 2015, le nombre de mouvements d'aé-

ronefs supérieurs à 20 tonnes étant en deçà des 20 000 annuels requis. Ainsi il n'existe pas d'arrêté ministériel de restriction d'exploitation à visée environnementale permettant à l'ACNUSA de sanctionner d'éventuels manquements à une réglementation.

En décembre 2019, un protocole d'accord sur les vols de nuit a été signé par les représentants des maires du territoire aéroportuaire, l'UFNASE et la direction de l'aéroport énonçant l'interdiction des décollages entre 23h30 et 6h00, et des atterrissages entre 0h00 et 6h00. L'UFNASE a constaté ces dernières années un nombre croissant de vols ne respectant pas les

dispositions de cet accord.

Lors de la rencontre du 24 octobre avec l'ACNUSA, l'UFNASE a émis le souhait qu'un arrêté de restriction d'exploitation soit adopté par le ministre chargé des transports afin que l'ACNUSA puisse sanctionner par des amendes les mouvements d'aéronefs ne respectant pas la réglementation qui serait créée.

Le président de l'ACNUSA, Pierre Monzani, a proposé une solution intermédiaire, plus réaliste, consistant à la création d'un comité de suivi des mouvements de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim piloté par l'ACNUSA. S'inscrivant dans la continuité du suivi du protocole existant, le président de l'ACNUSA souhaite promouvoir une solution de conciliation, en positionnant l'ACNUSA en médiateur entre les différentes parties prenantes concernées par les mouvements de nuit. Ce comité de suivi, qui pourrait être présidé par le membre du collège de l'Autorité Éric Brodbeck, permettrait de promouvoir les bonnes pratiques afin que les termes de l'accord existant soient respectés.



Trajectoires et nuisances sonores : Rencontre avec les Services de la Navigation Aérienne à l'aéroport le 29 janvier 2026

L'UFNASE ne se cantonne pas qu'au problème des vols de nuit, mais intervient auprès des services compétents pour agir contre toutes les formes de nuisances.

A Griesheim-près-Molsheim et à Bischoffsheim, les habitants se plaignent des trajectoires de décollages avec de fréquents survols bruyants de nuit comme de jour.

A cet égard, l'UFNASE a demandé à rencontrer les services de la DSNA (Direction des Services de la Navigation Aérienne). Christel VETTER, pour l'ABCNAE (Association de Bischoffsheim Contre les Nuisances de l'Aéroport d'Entzheim), et Brigitte SCHEIDECKER, pour l'AGAPE (Association Griesheimoise d'Action pour l'Environnement), ont pu exposer leurs doléances relatives à l'augmentation des survols de leurs communes, générateurs de nuisances sonores nocturnes et diurnes pour les habitants

Les représentants du service de la DSNA, Mrs MIQUEL, MERTZ et KOENIGSAECKER, ont été à notre écoute et particulièrement réceptifs à nos requêtes. Bien qu'il n'y ait pas de solutions immédiates qui puissent réduire ces nuisances, les explications fournies quant aux causes de l'augmentation de

trafic sur ces villages et les perspectives d'améliorations qui nous ont été exposées sont claires. La prise en compte des nuisances sonores à basse altitude fait d'ailleurs partie des études menées par la DSNA pour la validation d'un nouvel axe de décollage ou d'atterrissage.

Le trafic en augmentation sur cet axe est dû à la suppression d'un couloir de décollage vers le sud, en piste 23, en conflit avec le trafic de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

D'autres facteurs, comme le type d'aéronef, la météo et le trafic aérien de passage, peuvent aussi expliquer certaines trajectoires gênantes.

Une nouvelle trajectoire de décollage vers le sud, à l'étude actuellement par la DSNA, devrait apporter dans quelques mois, après sa phase de conception et sa publication, un soulagement aux riverains de Griesheim-près-Molsheim et de Bischoffsheim en déviant une partie des avions au décollage.

Parallèlement, d'autres axes de progrès à l'étude nous ont été exposés, notamment les études « d'approche en descente continue » projetées avec la compagnie VOLOTEA, ou encore la modernisation et restructuration des centres de contrôle aérien en route et à l'approche. L'espoir d'une amélioration de la situation est réel et légitime, mais il faudra, hélas, encore prendre notre mal en patience.